

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016
MERCREDI 21 JUIN 2017 - 17H À 20H
MAISON DES RÉSEAUX ARTISTIQUES ET CULTURELS
221 RUE BELLEVILLE 75019 PARIS**

Sommaire

<u>I. Présents.....</u>	<u>1</u>
<u>II. Programme de l'Assemblée générale :.....</u>	<u>2</u>
<u>III. Présentation du rapport moral par Josette COMBES et Patricia COLER :.....</u>	<u>2</u>
<u>IV. Présentation du rapport Financier de l'exercice comptable 2016 par le trésorier.....</u>	<u>3</u>
<u>V. DISCUSSION/DEBAT : Pour un Mouvement plus représentatif et plus participatif.....</u>	<u>4</u>
<u>VI. Assemblée générale extraordinaire :.....</u>	<u>5</u>
<u>VII. Renouvellement CA :.....</u>	<u>8</u>

I. Présents

- UFISC représenté par Patricia COLER
- ADEPES représenté par Bérénice DONDEYNE
- NOVETAT représenté par Josette COMBES
- APES représenté par Luc BELVAL
- PADES représenté par Gérard DECHY
- ALICE COOP représenté par François BERNARD
- E-GRAINE représenté par Sophie AULIER qui représente Julien MAST adhérent à titre individuel avant adhésion du réseau
- CAC représenté par Jean Baptiste JOBARD

- Bruno LASNIER coordinateur nationale du MES

Excusés :

- Arturo PALMA
- Muriel JEAN
- PESAD 21
- CRESOL

Les présents représentant 11 voix et les statuts ne prévoyant pas de quota minimum pour l'assemblée générale, celle-ci peut se dérouler normalement

II. Programme de l'Assemblée générale :

- **17h - 18h00 Assemblée générale ordinaire** : présentation et vote des rapports statutaires : rapport moral, rapport d'activité et financier,
- **18h00 - 19h30 DISCUSSION/DEBAT : autour de deux problématiques** :
 - Comment favoriser la participation des tous les membres aux actions et à la gouvernance du Mouvement ?
 - Comment ouvrir et élargir le Mouvement ?

L'objet a travers cette discussion est de travailler également à la modification des statuts et de mettre en place une nouvelle organisation qui favorise cette dynamique d'ouverture et de participation.

- **19h30 – 20 h Assemblée générale extraordinaire** : vote des nouveaux statuts, élections et programmation des premiers réunions des nouveaux organes du Mouvement
- 20h Pot collectif

III. Présentation du rapport moral par Josette COMBES et Patricia COLER :

EN 2016 nous avons fait le constat des difficultés que rencontrent l'économie solidaire et les initiatives sur le terrain, des mobilisations fortes en témoignent : loi travail, état d'urgence... Nous constatons notre difficulté à faire entendre la citoyenneté économique et les initiatives solidaires au sein d'une Économie Sociale et Solidaire de plus en plus ancrée dans des logiques de marché et de changement d'échelle à l'image de l'entrepreneuriat social, alors même que l'on a besoin de l'Économie Solidaire dans ce temps de transition nécessaire.

Notre mouvement ne parvient pas encore à faire système et nos recherches de convergence s'avèrent difficiles, mais nous pouvons nous féliciter de notre action au sein des instances nationales (Conseil Supérieur de l'ESS et Chambre Française de l'ESS, ESS-France), à travers nos contributions au guide des bonnes pratiques, à la stratégie de développement de l'ESS ou sur les financements de l'ESS notamment contre les social impact bonds, nous avons pu défendre le rôle des initiatives solidaires et faire entendre les besoins des TPE.

Nous pouvons également nous féliciter du travail d'articulation aux Chambres Régionales de l'ESS et de notre travail au sein du RIPESS-Europe et du RIPESS international.

Du côté de nos dynamiques d'alliances, nous avons en 2016 renforcé nos liens avec certains réseaux : adhésion au collectif de la transition citoyenne, implication au sein du CAC et dans l'inter-réseau PTCE.

Nous avons également renforcé notre dynamique de développement interne du Mouvement à travers notre appui aux membres avec notamment notre participation aux rencontres de

MIRAMAP, de l'UFISC, le lancement du programme de formation et la relance de la lettre d'information du Mouvement.

Nous connaissons encore des difficultés à mobiliser les membres du Mouvement et surtout à l'ouvrir à de nouveaux membres, notre décision de créer un poste de coordinateur pour animer le mouvement répond à ce constat, malheureusement le désistement de l'État sur l'économie solidaire ne facilite pas le développement du salariat au sein de la coordination qui repose aujourd'hui sur un poste à temps partiel. Si le cabinet de la secrétaire d'État à l'ESS, Martine Pinville a remis en cause notre financement ce n'est pas un hasard, c'est une volonté claire de ne pas soutenir l'Économie solidaire. En 2016 c'est notre appartenance à ESS France qui nous a permis d'obtenir un soutien financier mais pour 2017 nous allons devoir trouver d'autres soutiens que l'État et nous devons reconstruire le dialogue avec les nouvelles instances de l'État mises en place à l'issue des élections présidentielles et législatives. Le déplacement de l'attribution de la politique de soutien de l'État au développement de l'ESS du ministère de l'économie à celui de la transition écologique et solidaire qui peut perturber certaines composantes de l'ESS et peut être une opportunité pour notre mouvement pour faire entendre le rôle essentiel des initiatives citoyennes dans le processus de la transition écologique et solidaire.

Dans tous les cas cette année 2016 pose de façon plus claire la question de la coopération et de la mutualisation au sein de notre Mouvement, Nous devons renforcer notre capacité à coopérer, mutualiser, à agir ensemble et ouvrir notre mouvement à de nouvelles énergies pour plus de participation.

Validation du rapport moral par l'ensemble des membres.

IV. Présentation du rapport Financier de l'exercice comptable 2016 par le trésorier

Conformément à nos statuts, je soumetts à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les comptes détaillés sont consultables par tous les membres au siège de l'association.

L'année 2016 se solde par un déficit de 2820 € en intégrant 6 553 € de charges exceptionnelles, liées pour l'essentiel (6 083,13 €) à un solde de subvention du FRDVA d'Ile de France de 4 972,74 € que nous ne percevons pas, faute d'avoir réalisé les actions correspondantes, à une charge induite de l'URSSAF pour un montant de 469,25 € que nous ne parvenons pas à recouvrer malgré les relances successives, à une facture impayée à l'UFISC sur l'exercice de 2014 et à l'achat d'un ordinateur portable pour 429,99 €.

Globalement, le résultat est donc supportable mais il faut noter aussi qu'il ne prend en compte qu'un mois de salaire (décembre) du coordonnateur.

En revanche, l'année 2017 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices en raison notamment de la perte de la subvention de 15 000 € du ministère en charge de l'ESS (DGCS). Si des moyens supplémentaires attendus de la FPH en octobre ne sont pas effectifs, l'équilibre ne pourra être

atteint et la trésorerie ne permettra pas d'aller au-delà du mois d'octobre dans les conditions actuelles de fonctionnement. Une décision devra donc être prise par le CA en octobre concernant le maintien ou non de l'emploi de coordonnateur.

cf. **Compte de résultat et bilan joint en annexe**

Résolutions :

Après avoir entendu et débattu ce Rapport Financier, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés.
2. Affecte le résultat de cet exercice, soit un déficit de 2 820 € au compte « report à nouveau » du bilan.
3. Donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion financière.

(Validation du rapport financier et des 3 résolutions par l'ensemble des membres.

V. DISCUSSION/DEBAT : Pour un Mouvement plus représentatif et plus participatif

- Comment favoriser la participation des tous les membres aux actions et à la gouvernance du Mouvement
- Comment ouvrir et élargir le Mouvement.

Éléments issus des débats :

- Nous devons avoir une cartographie plus fine de ce que nous représentons, nous devons connaître et communiquer avec l'ensemble des structures réunies à travers nos membres et dans la communication du MES valoriser l'ensemble de ces membres et leur poids économique.
- Nous devons clarifier le point de vue du MES et notamment clarifier ce que nous portons par exemple la diversité des entreprises que nous représentons
- besoin de rappeler la réalité de l'ESS : l'économie solidaire c'est collectif, il n'y a pas d'ESS sans collectif, nous ne sommes pas dans un contrat entre producteurs et consommateurs mais dans un projet de vivre ensemble, l'économie solidaire c'est considérer qu'il n'y a pas que le PIB qui fait richesse, l'économie solidaire c'est la démocratie : la gouvernance collective.
- Nous devrions réaliser quatre ou cinq petites vidéos à mettre sur le site pour permettre de comprendre ce qu'est l'économie solidaire

- Nous avons besoin de mieux valoriser nos liens avec la recherche
- Les membres doivent mieux valoriser leur appartenance au MES : c'est nous tous le MES
- Nous devons montrer la force du collectif et rendre visible et lisible notre plaidoyer. Le MES doit faire des petits portraits de citoyens (bénévole, salarié, usager) qui disent je suis dans l'économie solidaire. Nous devons montrer que l'économie solidaire ce n'est pas que l'économie marchande lucrative mais d'abord le pouvoir d'agir. Démontrer les idées toutes faites
- Pour faciliter la coopération et les échanges nous devons décentraliser les CA et les AG pour faire sens. Ex : on propose le prochain CA à Dijon et les membres du CA en profite pour rencontrer le collectif PESAD 21.

VI. Assemblée générale extraordinaire :

L'objet de l'Assemblée exceptionnelle est d'étudier la proposition de modification statutaire proposée par le conseil d'administration.

Pourquoi entreprendre une modification statutaire ?

Le MES est né de la volonté de redynamiser l'économie solidaire en lui donnant une plus forte représentation. Aujourd'hui le mouvement a su pénétrer les espaces de concertations nationales (CSESS, ESS-France) mais pour que cela soit utile à la cause que nous défendons, nous devons élargir la base de notre représentation et développer la participation des membres à la gouvernance du Mouvement et à l'élaboration de ses contributions. C'est pourquoi le conseil d'administration a appelé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour envisager les modifications nécessaires des statuts permettant d'élargir la base du mouvement et de renforcer la gouvernance participative et la coopération entre ses membres.

Présentation du Travail de la commission (Josette COMBES, Patricia COLER, Bérénice DONDEYNE et Bruno LASNIER) :

Trois objectifs poursuivis pour cette modification des statuts :

- Développer la démocratie participative au sein du mouvement en tenant compte de comment les membres souhaitent s'impliquer ;
- Ouvrir le mouvement au-delà des réseaux de réseaux vers les initiatives et les citoyens ;
- Repenser la stratégie de développement du mouvement.

En conseil d'administration nous avons réfléchi sur les modifications statutaires pour rendre plus participative et plus ouverte les instances de l'association et nous avons essayé de proposer une modification des statuts à travers deux axes :

- ➔ Ouvrir davantage le mouvement aux initiatives de terrain et aux citoyens, notamment en créant trois collèges au lieu des deux existants jusqu'à présent et en redéfinissant le périmètre et la place de ces collèges dans l'association.
- ➔ Rendre la gouvernance plus partagée, collaborative et participative en explorant la mise en place d'une assemblée permanente comme instance centrale, nous faisons le choix de sortir des administrateurs élus en AG pour s'orienter vers une instance plus ouverte et participative.

Plusieurs questions se posent :

- Voulons-nous mettre en place une assemblée générale décisionnaire de façon permanente et qui rassemble l'ensemble des membres ou créer une assemblée permanente distincte de l'Assemblée Générale réunissant l'ensemble des membres qui souhaitent volontairement participer activement au portage du projet politique et au développement des actions du Mouvement.
- La mise en place d'une assemblée générale décisionnaire de façon permanente nécessite une participation active et continue de l'ensemble des membres . Est ce possible ? Sinon ne faut-il pas distinguer d'une part des membres actifs qui se rassemblent régulièrement de façon obligatoire et s'engagent dans la gouvernance et le portage du projet opérationnel et d'autre part créer un statut de membres associés, qui peuvent être invités à participer ponctuellement aux réunions de l'assemblée permanente dans le cadre d'une consultation élargie mais sans droit de vote au sein de celle-ci et qui participent une fois par an ou de façon exceptionnelle dans le cadre de l'Assemblée générale ? Dans ce dernier cas y a-t-il un risque de confusion entre l'assemblée générale et l'assemblée permanente et ne faut il pas garder la dénomination de Conseil d'Administration et en changer les cadres ?
- Nous devons *choisir entre l'obligation de participer aux travaux de l'association (à l'Ufisc, par exemple, il y a obligation, quand on adhère, de participer aux instances et aux projets de l'Uisc, et cela permet d'être vraiment en capacité de décider sur tous les sujets tout le temps) et une ouverture et un volontariat (qui peut permettre de rassembler sans demander trop d'investissement à chaque adhérent). Il est clair que la volonté du Conseil d'administration est de changer d'orientation et de faire en sorte que les membres du MES s'impliquent davantage, la structuration en deux collèges, peut permettre de dissocier le membre actif qui s'implique et le membre associé qui ne souhaite pas s'investir dans l'organe de portage et de décision et qui adhère dans le deuxième collège des membres associés*
- *Quel équilibre dans le pouvoir de décision entre les réseaux (représentant de gros collectifs) des personnes morales (collectifs plus petit) et des citoyens ? Et quel pouvoir de décision entre des membres actifs qui investissent le projet et des membres associés qui adhèrent au projet sans s'investir dans son organisation ?*

cf. tableau de modifications joint en annexe

À l'issue de la présentation des travaux, l'Assemblée générale exceptionnelle décide de procéder en deux temps :

- les modifications de fond portant sur la constitution des collèges de membres, l'organisation de la gouvernance (mode de participation et de prise de décision), nécessitent une consultation plus large des membres pour se nourrir de leurs contributions. La décision est prise d'organiser d'ici la fin de l'année une AGE pour modifier les statuts sur la base de cette consultation.

- les autres modifications listées ci-dessous, qui n'impactent pas la gouvernance et l'organisation sont mises au vote de cette assemblée et les statuts seront modifiés à l'issue de cette assemblée :

1. Première Modification portant sur le titre : remplacement de « Mouvement d'Economie

Solidaire (MES)» par « Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES) »

Article 1 : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION :

*En référence à l'appel « en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'Économie Solidaire » du 18 Juin 1997 et aux dynamiques locales, nationales et internationales qui se sont développées depuis, il est formé entre les adhérent(e)s aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre « ~~Mouvement d'Économie Solidaire~~ « **Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES)** » .*

2. Deuxième modification portant sur l'objet de l'association : ajouter la dimension territoriale :

Article 2 : OBJET :

L'association a pour objet:

- de promouvoir l'économie solidaire et la citoyenneté économique
- de développer un mouvement d'économie solidaire national et territorial
- d'intervenir au niveau européen et international

3. troisième modification portant sur les missions de l'association : ajouter « territoriale, nationale » et intégrer une mission sur la mutualisation entre membres.

Article 3 : Les missions de l'association sont :

- promouvoir le développement de réseaux nationaux, territoriaux, et thématiques de l'économie solidaire
- capitaliser et mutualiser les expériences
- promouvoir les coopérations dans le cadre de la construction de l'économie solidaire territoriale, nationale, européenne et internationale
- s'exprimer, proposer et interpeller les pouvoirs publics et l'opinion publique sur tous les champs qui concernent l'économie solidaire
- de mutualiser les moyens, expériences et activités de ses membres, ainsi que de rassembler tous moyens permettant d'atteindre les objectifs du MES

et toute autre mission entrant dans le cadre de son objet social et conforme aux lois et règlements en vigueur.

4. Quatrième modification portant sur les conditions d'adhésion : ajouter l'obligation de remplir le bulletin d'adhésion et de s'acquitter de la cotisation :

Article 7 : Les conditions d'adhésion:

Pour être membre de l'association il faut:

- remplir le bulletin d'adhésion et payer la cotisation annuelle selon les montants fixés en assemblée générale
- partager les valeurs de l'économie solidaire et lire et accepter les présents statuts
- être agréé(e) par le Conseil d'administration

5. Cinquième modification porte sur la perte de la qualité de membres en ajoutant la dissolution pour les personnes morales :

Article 8 : La qualité de membre se perd par :

- Démission expresse adressée au conseil d'administration
- Décès de la personne physique ou dissolution de la structure adhérente ;

- Exclusion prononcée par le conseil d'administration pour non respect des présents statuts ou pour motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association, la structure ou la personne concernée ayant préalablement été invitée à exprimer son point de vue conseil d'administration ;
- Radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation.

6. Sixième modification porte sur les ressources de l'association : intégration des subventions privées et des ressources de formation :

Article 9 : Dans une optique de recherche de la plus grande indépendance financière possible, les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations de ses membres ;
- Les subventions de l'Etat, de l'Union Européenne, des collectivités territoriales, de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ainsi que les subventions privées de fondations ou de fonds de dotation ;**
- Des ressources liées aux activités de l'association **notamment la formation ;**
- Les dons manuels ;
- Tout financement public et privé permettant la réalisation des buts et missions de l'association.

Validation des 6 Modifications telles que proposées, par l'ensemble des membres

VII. Renouveau CA :

Dans l'attente des résultats du chantier sur la modification de fond des statuts prévu d'ici la fin de l'année 2017 qui risquent d'impacter la gouvernance de la structure, les membres de l'association réunis en AGE décident de maintenir le conseil d'administration actuel dans le cadre de ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Composition du conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale :

Personnes morales :

- **ADEPES** : Agence pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées, 15, avenue du Général Lionel de Marmier 31 300 TOULOUSE, représentée par sa Présidente Bérénice DONDEYNE,
- **Alicecoop** : 40 bis rue Savier 92240 Malakoff, représenté par François BERNARD,
- **APES** : Acteurs pour une Economie Solidaire, Maison de l'Economie sociale et solidaire, Maison Stéphane Hessel, 235 boulevard Painlvé, 59000 Lille, représenté par Gérard DECHY,
- **ARDES** : Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire Maison des Solidarités - 51 quai de Juillet 14000 CAEN, représenté par Pascal Gourdeau,
- **NOVETAT** : Institut de Recherche et développement en économie sociale et solidaire, 15, avenue du Général Lionel de Marmier 31 300 TOULOUSE, représenté par sa présidente, Josette Combes,
- **UFISC** : Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, c/o Maison des Réseaux artistiques et culturels, 221 rue de Belleville - 75019 Paris, représenté par Patricia COLER.

Individuels :

- **Muriel JEAN** : co-fondatrice et co-dirigeante d'ESStransmission, association de promotion de l'ESS

dans et pour les territoires ultramarins.

Composition du bureau :

Présidente : Patricia COLER, née le 6 avril 1974 à, demeurant au 18 rue Louis Davis, 93170 BAGNOLET.

Vice-présidente : Josette COMBES, née le 28/08/1947 à Royan 17, demeurant à la tour, 81500 Viviers les Lavour, Retraitée, Administratrice Novetat.

Trésorier : Gérard DECHY, 51 rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUPONT, nationalité française, retraité, né le 16 janvier 1946 à Escaupont (59).

Secrétaire : Pascal GOURDEAU, né à St Maur des Fossés le 21 septembre 1956, demeurant 8 Longue Vue du Cinéma, 14 111 Louvigny, agent de développement, ARDES.

Secrétaire adjointe : Muriel JEAN, née le 17 avril 1972, au Mans (72), demeurant 3 villa Stendhal 75020 Paris. Enseignante.

(Validation du maintien du conseil d'administration en place jusqu'à la prochaine assemblée générale

Clôture de l'Assemblée générale à 20h30,

Pour le MES, Patricia COLER, la Présidente à Paris le 28 juin 2017

